



EDITO

Chers habitants,

Nous avons le plaisir de vous présenter la première édition de la lettre municipale de notre nouvelle équipe. Nous souhaitons avant tout vous remercier pour la confiance que vous nous avez accordée. Nous tenons également à saluer tout particulièrement Pascal BEHAREL pour son engagement et son dévouement envers notre commune au fil des années.

Cette lettre vous propose un bilan des projets déjà réalisés ainsi qu'un aperçu des actions prévues pour 2026.

Nous en profitons pour vous rappeler quelques règles essentielles afin de préserver la qualité de vie et l'esprit de convivialité qui font la richesse de notre commune, et ainsi continuer à faire de Rosay-sur-Lieure, un *village qui nous ressemble*.

Bonne lecture à toutes et tous !

La Municipalité

ÉTAT CIVIL 2026

Naissances

11/01 : Octavia GAIPPE
18/03 : Owen LORiot

Décès

06/04 : Sylvie DE BERTRAND
28/05 : Monique THIREL ép. MACHURET

Retrouvez l'ensemble des infos pratiques sur notre site internet :

www.rosaysurlieure.fr

Retrouvez-nous sur
rosaysurlieure.fr sur Panneau
Pocket et sur Facebook



AGENCE POSTALE COMMUNALE

Ouverture

du lundi au samedi
de 10h à 12h
tél : 02 32 48 04 54

Horaires de levée du courrier/collissimo/chronopost

Du lundi au vendredi : 10h25
Samedi : 11h30

OUVERTURE MAIRIE

Lundi et mardi
de 14h à 18h

Judi
de 9h à 12h et de 14h à 18h

Vendredi
de 14h à 18h30

Accueil téléphonique
Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

PERMANENCE DES ÉLUS

Vendredis
19 juin
03, 17 & 31 juillet
11 & 25 septembre

de 17h30 à 18h30
Sans rendez-vous

L'AGENDA DES MANIFESTATIONS 2026

28 JUIN

Journée de la bicyclette (village étape)

04 JUIL.

Balade nature / repas partagé des habitants

05 JUIL.

Foire à tout / randonnée

15 AOÛT

Marché artisanal

20 SEPT.

Journée européenne du patrimoine

10 & 11 OCT.

Course à pied Octobre Rose

04 & 05 DÉC.

Animation Téléthon

12 DÉC.

Arbre de Noël



L'assemblée générale du comité des fêtes s'est tenue le samedi 25 avril 2026 à la Mairie.

Un nouveau bureau a été élu :

Président :
M. Rudy LENABOUR

Vice-Président :
M. Louis GAMBU

Trésorière :
Mme Virginie GOUJU

Secrétaire :
Mme Gwendoline SAINTILAN



La commune participe aux Journées européennes du patrimoine les 19 et 20 septembre !



Le thème de l'année est « le patrimoine de la photographie ».

Vous possédez des photographies de notre village que vous souhaitez partager ?

Venez partager vos souvenirs et vos clichés lors des permanences des élus.



Liste des candidatures	Conduite par	Voix	Sièges
ROSAY SUR LIEURE, UN VILLAGE QUI NOUS RESEMBLE	Mme Vanessa CHAPELLE	191	13
ROSAY-SUR-LIEURE-EN-VIE	Mme Frédérique GAMBU	92	2

Inscrits	402
Abstentions	107
Votants	295
Blancs	7
Nuls	5
Exprimés	283

ÉQUIPE MUNICIPALE

Conseillers

Maire Vanessa CHAPELLE	Philippe SELLIER Josiane LANGLOIS	Emilie GOUARD Lucie ROBERT
1ère Adjointe Valérie PARMENTIER	Thierry VASSEUR Olivier CAUCHOIS	Grégory ALVES-CERDEIRA Chloé CHAPELLIÈRE
2ème Adjoint Alain MACHURET	Katia RATEL Rudy LENABOUR	Frédérique GAMBU Louis GAMBU

PROJETS

Les réalisations 2025 en bref :

Installation de 2 poteaux incendie rue principale
Travaux sur l'éclairage public
Réfection du carrefour Rue du Fol Accard / Rue du Château d'eau
Aides aux associations
Aides aux familles (sport, cantine)
Récompense des jeunes diplômés
Repas et colis des aînés
Arbre de Noël

Le 23 avril dernier, le Conseil Municipal a voté le budget communal pour l'année 2026.

Les projets pour l'année 2026 :

- Réflexion sur l'aménagement du cimetière
- Réhabilitation et aménagement du terrain de sport
- Mise en place d'évènements : 1 naissance/1 arbre, Octobre rose, Téléthon, ...
- Achat de matériel de motoculture pour l'agent communal
- Maintien des aides aux familles (Restauration scolaire, centre de loisirs, activités sportives et culturelles, présence verte).
- Maintien des cours d'informatique bimensuels avec la conseillère numérique de la Communauté de Communes Lyons-Andelle

SUBVENTIONS ATTRIBUÉES AUX ASSOCIATIONS

Amicale des aînés	1 200€
Comité des fêtes	2 500€
CrossF'Hiit'nness club	100€
Croix Rouge	300€
CFAIE	75€
Sapeurs-Pompiers Lyons-la-Forêt	300€

Les Restos du Cœur	600€
Andel'Handicap	250€
Activité sportives ou culturelle	1 000€
Ass. des maires Lyons-Andelle	200€
École de Charleval	1 000€
Club des aînés du canton	260€

L'outil en main de l'Andelle	400€
Société Saint Vincent de Paul	100€
Haugr	200€
La Mouche Charlevalaise	150€
Association Charline	100€
Autres associations	1 000€

PRÉVENTION

Registre des personnes fragiles / isolées

Afin de prévenir les conséquences que pourraient avoir un événement exceptionnel (canicule, grand froid, épidémie, etc...), un **Plan d'Alerte et d'Urgence** a été instauré dans chaque département.



Déclenché par le Préfet, il vise à apporter rapidement conseils et assistance aux personnes les plus vulnérables.

Dans ce cadre, le Maire de chaque commune est chargé de recenser les personnes âgées, les personnes handicapées, isolées et de tenir à jour tout au long de l'année, un registre nominatif confidentiel. Peuvent demander leur inscription sur le registre de recensement nominatif :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus, résidant à leur domicile
- Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail
- Les personnes adultes handicapées

L'inscription au registre n'est en aucun cas obligatoire. Elle présente un caractère facultatif laissé à la libre appréciation des personnes concernées.

Pour tous renseignements complémentaires, merci de bien vouloir prendre contact avec le secrétariat de Mairie.

QUELQUES RAPPELS

BIEN VIVRE ENSEMBLE À ROSAY-SUR-LIEURE



POUR LA SÉRÉNITÉ DE TOUS, JE TIENS MON CHIEN EN LAISSE !

Dans les rues du village : pour la sécurité de tous.
En forêt : pour protéger la faune sauvage et respecter les autres usagers.

« Laisser son chien divaguer sur la voie publique peut faire l'objet d'une contravention de 5ème classe dont le montant maximal s'élève à 150 € si l'infraction a été constatée par le Maire ou la Gendarmerie ».



NON RESPECT = AMENDE

Merci de respecter cette règle pour le bien de tous



SUR LA ROUTE, TOUS RESPONSABLES !

Nous invitons les automobilistes à **adapter leur vitesse** et à **respecter les limitations** en vigueur ainsi que la **signalisation**, notamment les **panneaux STOP**, essentiels à la sécurité de tous.

Nous vous informons qu'une étude est en cours sur l'aménagement routier afin de garantir une meilleure sécurité dans les rues du village.



POUR LA TRANQUILLITÉ DE CHACUN

Par arrêté en date du **20 août 2024**, le Préfet de l'Eure a modifié les horaires durant lesquels les activités bruyantes sont autorisées :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h & de 14h30 à 19h30
Samedi de 9h à 12h & de 14h30 à 19h
Dimanche et jours fériés de 10h à 12h



J'ENTRETIENS MA PROPRIÉTÉ

La hauteur des haies doit être limitée à **2 mètres**, voire moins si elles perturbent la visibilité des usagers, à l'approche d'un carrefour ou d'un virage par exemple.



En toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer et d'enlever les fleurs, les feuilles, les branches cassées, les ronces... émanant de leur propriété qui pourraient se retrouver sur le domaine public, au niveau d'un trottoir ou d'un caniveau par exemple.



POUR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS

Les feux allumés par des particuliers pour éliminer les déchets verts de leur jardin (feuilles, bois, brindilles, herbes) peuvent gêner le voisinage (fumée, odeur etc...).

Par arrêté municipal en date du **17 avril 2012**, le brûlage à l'air libre des déchets est interdit. Tout contrevenant sera poursuivi selon la loi en vigueur.